parisienne du *Times* le passage suivant :

« On m'assure que samedi dernier l'Empereur avait pris la résolution de proroger le Corps législatif et de modifier sérieusement ses fonctions, en les réduisant aux modestes proportions qu'elles ont eues pendant les premières années de l'empire.

« En ce cas, les decrets du 24 novembre et du 19 janvier seraient sans doute révoqués, et la presse serait replacée sous le pouvoir discrétionnaire du ministère de l'intérieur. Je ne puis vous dire si la résolution a été prise en conseil des ministres, ni même si on y persistera. En tout cas, si la prorogation était ordonnée, le décret ne serait pas rendu avant le vote du budget.

—

M. le marquis de La Valette, ministre de l'intérieur, a quitté Paris dimanche. S. Exc. se rend à sa terre de Cavalerie près Bergerac, afin d'y passer les fêtes de Pâques.

—

M. le comte Walewski part aujourd'hui pour se rendre en Italie.

—

Nous détachons du *Courrier de Lyon* les quelques lignes suivantes :

« Ce qui paraît avéré, c'est que, ces jours derniers, une certaine quantité d'affûts, de projectiles et de matériel de guerre ont été expédiés des arsenaux et magasins de Lyon dans la direction de l'Est et du Nord-d.Est. — A. Ponet.

—

On écrit de Kehl au *Journal de Francfort* en date du 9 avril :

« Une contradiction frappante avec les bruits de paix qui se répandent est fournie par ce fait que, hier, tous les ouvriers en bois et en fer qu'on a pu obtenir à Strasbourg ont été engagés pour le service des arsenaux. En outre, chaque jour les trains de chemin de fer transportent de la grosse artillerie de Strasbourg à Metz pour fortifier cette dernière place. Déjà depuis un an, à Strasbourg, ont été élevés des ouvrages de terre considérable et de nouveaux remparts pour protéger les murs. Demain on attend un maréchal français pour inspecter ces travaux. »

—

On écrit de Metz le 12, à l'*Echo de l'Est*, de Bar-le-Duc :

« Dans la journée d'hier, deux officiers prussiens ont été surpris levant des plans devant les fortifications de Thionville. Par ordre du commandant de place, ils ont été tous deux mis en état d'arrestation. »

—

On lit dans la *Vigie de Cherbourg* :

« Une dépêche ministérielle parvenue vendredi au quartier général, de la subdivision de la Manche, prescrit la réorganisation du 65e regiment d'infanterie de ligne. Cette réorganisation annule les modifications apportées dane les régiments d'infanterie par le décret impérial du 9 novembre ; chaque régiment comprendra, comme cela existait avant ce décret, 4 bataillons dont un de dépôt à six compagnies. chacun. Deux bataillons du 65e vont, dit-on, être completés à l'effectif du guerre de mille hommes chacun.

« On fabrique en ce moment à la direction d'artillerie un nombre considérable de cartouches. »

—

On lit aussi dans le *Messager de Toulouse* :

« On s'occupe en ce moment d'une nouvelle organisation de nos régiments d'infanterie. Au lieu de 2 bataillons de guerre: composés chacun de 8 compagnies, il y aura 3 bataillons de guerre composés chacun de 6 compagnies, ce qui fait une augmentation de 2 compagnies.

« Il restera au dépôt, sous le commandement du major, 6 compagnies, composées des 5e et 5e compagnies des 3 bataillons de guerre.

« L'effectif des régiments d'infanterie se composera donc de 24 compagnies, au lieu de 22 qu'ils en avaient précedemment.

Pour extrait : J. Reboux.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Nous apprenons que plusieurs députés ont l'intention d'adresser des interpellations au gouvernement sur la question des grèves et sur l'application de la loi des coalitions. Il paraît qu'une pétition ayant le même objet va être soumise au Sena. par un certain nombre de chefs de maisons de commerce et d'industrie.

Les opérations du conseil de révision, pour la classe 1866, auront lieu, pour le canton de Tourcoing, Nord, le jeudi 25 avrli à 10 h. 1/2; le même jour à 1 heure pour le canton sud; le 26 avril à 8 heures pour le canton de Lannoy; et le lundi 20 mai à midi pour le canton de Roubaix.

Par arrêté du ministre de la guerre en date du 15 avril, le taux de la prestation individuelle à verser, en 1867, par les jeunes gens de la classe de 1866 pour obtenir l'exonération du service, est fixée à TROIS MILLE FRANCS.

Les jeunes soldats de la réserve de la classe de 1865 sont convoqués pour se rendre le 1er mai prochain, dans les dépôts d'instruction, afin d'y compléter lour deuxième période d'instruction, dont la durée est de deux mois.

Le lundi 29 avril, M. Spring Imfeld, lieutenant-colonel, commandant la 24e légion de gendarmerie à Arras, passera en revue, à Lannoy, toutes les brigades de l'arrondisement de Roubaix qui devront arriver la veille sur les lieux.

Nous apprenons la mort de M. Edouard-François Ghins, chef d'escadron de gendarmerie, décédé subitement à Laon samedi dernier. M. Ghins était né à Lille le 3 novembre 1817 ; il commandait depuis sept ans la compagnie de l'Aisne. Sa mort a douloureusement surpris sa famille et les nombreux amis qu'il laisse à Lille et à Roubaix.

Sorti de l'Ecole de St-Cyr, il a fait plusieurs campagnes en Afrique. Après avoir permuté pour entrer dans la gendarmerie, il était arrivé au grade de chef d'escadron. Son âge lui promettait encore un bel avenir. M. Ghins était chevalier de la Légion-d'Honneur.

Nous recevons la lettre suivante :

« Roubaix, 15 avril 1867.

» Monsieur le rédacteur du *Journal de Roubaix*.

» Votre journal de dimanche dernier 14 avril contient une lettre signée par trois Prud'hommes, protestant contre *une assertion erronée, une erreur manifeste* que nous aurions commise dans notre lettre au *Journal des Débats*.

» Le but apparent de cette protestation semble être d'établir que le conseil des Prud'hommes ne s'est pas reconnu compétent pour accepter la mission à lui conférée de remanier le chapitre des amendes de notre règlement, attendu qu'il n'a pas à fixer des réglements, mais bien à les faire exécuter.

» Si c'est cela seulement que les Prud'hommes signataires ont voulu dire, il n'était pas besoin d'employer contre nous de pareils termes, attendu que nous sommes, comme tout le monde, parfaitement de leur avis, et que nous n'avons nullement été étonnés de les voir venir déclarer, dans la séance du 19 mars, *qu'ils ne pouvaient accepter la mission qui leur avait été déférée la veille*, comme nous le déclarons dans notre lettre.

» Mais, après avoir examiné avec soin les termes habilement mesurés de cette protestation, nous avons été amenés à en chercher le but caché, et voici ce que nous avons cru trouver :

» 1° Que l'on voulait insinuer au public, qu'il était impossible que les Prud'hommes eussent pris aucune part à la confection de notre règlement, puisque ce n'était pas de leur compétence. — Tout cela est à côté de la question, car on sait très-bien que nous n'avons jamais été demander aux Prud'hommes de *faire* notre réglement, ce qu'ils ne pouvaient pas nous accorder, nous le savons bien ; mais nous les avons priés de nous donner *leur avis et leur approbation* sur le projet que nous leur présentions ; de nous renseigner sur les usages de la fabrique qui servaient de base à leur jurisprudence ; et de nous dire quelles étaient les amendes qu'il leur paraissait juste d'appliquer ; et nous avons docilement et sans opposition écrit ce que leur sagesse nous a dicté. — Cela, nous maintenons qu'ils étaient parfaitement en droit de le faire, et nous les remercions de nous l'avoir accordé.

» 2° Que le rédacteur de la protestation embrouillait à plaisir cette déclaration de principes très-justes, avec la déclaration que les prud'hommes n'avaient pas pu venir dire qu'il était impossible de réduire le chiffre des amendes. — Ceci est une autre affaire, qui demande quelques explications.

» Après que les prud'hommes signataires, par la voix de M. J.-B. Lainé, furent venus très-justement déclarer le 19 mars que la mission qu'on leur avait confiée la veille n'était pas de leur compétence, nous les avons interpellés et adjurés de dire vis-à-vis des délégués des ouvriers que, de concert avec eux et quasi sous leur dictée, nous avions réduit les amendes au plus bas taux possible, que si on les diminuait, il n'en resterait plus, etc., etc. (le surplus comme nous le disons en divers endroits de notre lettre).

» Ont-ils, oui on non, répété et affirmé nos déclarations ?

» Plus de trois cents personnes étaient présentes à ce moment dans le salon de la Mairie : nous faisons appel à leurs souvenirs pour dire la vérité sur ce qui s'est passé.

» Il ne s'agit pas maintenant d'équivoquer, et de prétendre que les prud'hommes n'avaient pas qualité pour le dire, mais de déclarer s'ils l'ont dit, oui ou non ?

» S'ils l'avouent il n'y a pas un seul terme à changer dans notre lettre, qui reste l'expression exacte de la vérité.

» Nous ne pouvons dissimuler aux auteurs de cette protestation, que ne pas oser avouer carrément ce que l'on a fait, n'est pas de nature à se concilier la faveur de l'opinion publique. — Quand on veut ménager tantôt les patrons, tantôt les ouvriers, on finit par se mettre tout le monde à dos.

» Nous voudrions ne pas terminer cette réponse d'une façon discourtoise, mais nous ne pouvons laisser ignorer que l'impression produite sur le public de Roubaix par la lecture de cette protestation a été mauvaise. — On s'est étonné de voir qu'elle n'était pas signée par les trois prud'hommes *véritablement ouvriers*, mais seulement par les trois prud'hommes *cabaretiers*, dont on ne conteste point l'honorabilité ni le savoir, mais dont la présence au Conseil paraît être malaisément supportée par l'industrie de cette ville. — Certaines personnes vont même jusqu'à leur contester le droit de figurer au nombre des prud'hommes ouvriers, puisqu'ils paient patente, et ne sont pas salariés, — Mais il ne nous appartient pas d'entrer dans cette discussion; nous constatons seulement l'étonnement que cela a causé.

» Agréez, Monsieur le rédacteur, nos salutations empressées,

Les membres de l'ex-commission :
François Roussel,
Henri Delattre père et fils,
Dillies frères,
Eugène Grimonprez fils,
Lepoutre et Cie.

A partir du 15 avril des billets d'aller et retour sur Paris sont délivrés à la gare de Roubaix. Ces billets présentent une réduction de 25 0/0 sur les prix doublés des billets simples et sont valables jusqu'au quatrième jour de la date d'émission.

1re classe	aller et retour	43 fr.	35 c.
2e »	» »	32 »	50
3e »	» »	23 »	85

Plusieurs compagnies de chasseurs, fanfare en tête, ont quitté Roubaix hier matin, retournant à Douai.

Notre garnison se compose actuellement de 4 compagnies de cette arme.

Joachim, le célèbre violoniste que nous avons entendu à Roubaix cet hiver, est en ce moment à Lille.

La nommée Amélie Cordonnier, âgée de 35 ans, ouvrière, employée dans l'établissement de MM. Isaac Holden et fils, à Croix, nettoyait, le 8 avril, contrairement au règlement de la fabrique, son métier, pendant que la machine était en activite. Deux doigts de la main furent pris dans un engrenage et broyés. L'amputation dut avoir lieu immédiatement.

Comme tonjours, et bien que cet accident soit le résultat de l'imprudence de l'ouvrière, MM. Isaac Holden lui paient ses journées et les honoraires du médecin.

Jeudi dernier, on a trouvé sur la digue du nouveau canal que l'on creuse en ce moment, le cadavre du nommé Bruno Schepens, ouvrier terrassier, âgé de 39 ans, né Warteghem (Belgique). Cet homme se rendait à son travail lorsqu'il a été frappé d'apoplexie.

Le lendemain vendredi, le cadavre d un enfant nouveau-né a été trouvé dans une fosse à pulpes, au hameau de Beaumont. Il a été constaté que cet enfant appartenant au sexe feminin était né viable et à terme. Toutes les recherches faites jusqu'à ce jour n'ont pu faire découvrir l'auteur du crime.

C'est le troisième infanticide que nous enregistrons depuis trois mois.

Ville de Roubaix.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mercredi 17 avril à huit heures du soir.

Mélange des gaz entre eux. Mélange des gaz avec les liquides. Appareil pour les eaux gazeuses. Expériences : le coupe-pomme, l'ascension de l'eau dans le tube de Galilée, le chemin de fer aérien et ses voyageurs.

Pour toute la chronique locale : J. Reboux.

FAITS DIVERS

— On s'entretient beaucoup dans le monde d'une jeune étrangère qui paraît être venue à Paris pour visiter l'Exposition, — du moins on le pense, — mais dont l'originalité intrigue au plus haut degré les habitants de l'avenue des Champs-Elysées, où la mystérieuse inconnue a fixé sa résidence.

Cette jeune femme — elle n'a que vingt-cinq ou vingt-six ans — a le teint chaud et doré comme le bronze florentin ; elle est constamment habillée en noir, robe montante, fermée au cou par un rang de gros coraux d'un rouge de sang, et aux poignets par deux bracelets de coraux de la même nuance. Elle laisse s'échapper d'une toque ou plutôt d'un béret de drap noir, garni lui aussi au bord d'un rang de corail, lui faisant ainsi le tour de la tête, e de longuest épaisses boucles de cheveux bleus à force d'être noirs On ne l'a jamais vue sortir à pied. Sa victoria, attelée de deux poneys noirs d'ébène, brûle constamment le pavé. Ce costume noir à ornements rouges, ce teint bronzé, cet équipage, tout lui donne je ne sais quel air sinistre, je dirais presque infernal.

On ne l'appelle que « la dame au corail. »

Quelques curieux, intrigués par le mystère qui l'entoure, ont poussé l'indiscrétion jusqu'à vouloir connaître son origine, voire son existence, sa position sociale, sa biographie ; ils ont appris qu'elle est immensément riche, qu'elle voyage escortée de six domestiques, deux femmes indiennes, et quatre hommes, dont un nègre, et les trois autres encore plus cuivrés que leur maîtresse ; qu'elle joue la plupart du temps d'une espèce de guzla, ou s'amuse à cribler de balles une cible avec un pistolet de salon : cette cible représente une femme blonde, pas plus grande qu'une poupée Huret ; enfin qu'elle est Javanaise et ne se nourrit que de fruits et de confitures.

On prétend même qu'elle a un peu brûlé la cervelle à une de ses esclaves qui était entrée dans sa chambre sans être appelée.

Enfin, particularité qui la rend plus singulière encore, elle garde jour et nuit des candélabres allumés et ses volets ne sont jamais ouverts. La nuit, elle chante des mélodies plaintives qui ressemblent plutôt à des gémissements. Puis elle fume de l'opium et s'endort sur un lit de peaux de panthère.

On la dit veuve d'un grand personnage de l'île de Sumatra, qui se serait suicidé pour l'avoir outragée à la suite d'une scène de jalousie qu'elle lui fit parce qu'elle le crut épris de la femme d'un officier de marine anglais.

Les indiscrets qui ont pu recueillir toutes ces informations sur son compte ajoutent qu'elle n'est pas si fidèle à la mémoire de son infortuné mari pour ne pas épouser l'homme qui saurait lui plaire. Mais si elle ne se montre pas au palais du Champ-de-Mars ou dans quelque théâtre, il lui sera difficile, en courant comme elle fait au galop de ses deux poneys dans l'avenue d'Antin et l'allée Marigny, d'arrêter son choix. (*Patrie*).

—On va exposer au Champ-de-Mars un spécimen de carillon qui doit être établi dans la tour Saint-Germain-l'Auxerrois, et auquel on travaille depuis bientôt quatre années.

Ce spécimen se compose de quarante-deux petites cloches et d'une partie du système mécanique destiné à mettre en mouvement la sonnerie. Ce système n'a rien de commun avec les moyens mis en usage dans les carillons ordinaires ; nous croyons savoir qu'il se réduit à une série de touches placées sous la main du carillonneur, et qu'il ne sera pas plus pénible de jouer un air avec les quarante-deux cloches de la future sonnerie, qu'il n'est pénible d'exécuter une valse sur le piano.

La réduction de ce carillon, qui va être placé, ainsi que nous l'avons dit, à l'Exposition internationale, sera pour ainsi dire à la disposition du public, qui pourra essayer lui-même le timbre des cloches et la simplicité du mécanisme.

On écrit de Charleroi au journal l'*Escaut* :

« Parmi les produits de tout genre qui figureront à l'Exposition universelle de Paris, celui que nous avons vu à l'estaminet du *Duc de Brabant* ne sera pas le moins curieux.

» C'est une pomme de terre monstrueuse pesant 7 kilogrammes 1/2.

» Ce tubercule, qui a la forme d'une barrique, pourrait contenir s'il était creux, environ neuf litres.

» Il provient, dit-on, d'une terre des environs de Louvain. »

COURS DE LA BOURSE

Du 16 avril 1867.

Cours de ce jour		Cours précédent
3%.....	66 70 — 3 %...	67 10
4%.....	96 10 — 4 1/2 %	96 10

L'UNIVERS

journal politique quotidien, grand format à six colonnes.

Rédacteur en chef M. Louis Veuillot,

Abonnements : *Edition quotidienne* trois mois, 18 fr. ; six mois, 34 fr, ; un an, 66 fr.

Edition semi-quotidienne : trois mois, 10 fr. ; six mois, 19 fr. ; un an, 36 fr.

Bureaux, Paris, 10, rue des Saints-Pères. 6859

COMPAGNIE DES

Mines de Béthune

DÉPOT DE

CHARBONS GRAS

A Roubaix, rue Latérale, près la gare du chemin de fer.

VENTE A L'HECTOLITRE

Mesure des fosses.

PRIX COURANTS.

GROS 3 fr. 05	l'hectolitre pesant 80 mis en voiture et rendu à domicile, pour la ville (octroi compris).
MOYEN (dit tout-venant) 1re qual., 2 fr. 20	l'hectolitre, mesure des fosses, mis en voiture et rendu à domicile pour la ville (octroi compris)
GROS 3 fr. 00	l'hectolitre pesant 80 k. pris au dépôt et mis en voiture pour la ville (octroi compris).
MOYEN (dit tout-venant) 1re qual., 2 fr. 10	l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt mis en voiture pour la ville, (octroi compris)
GROS 2 fr. 95	l'hectolitre de pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne.
MOYEN (dit tout-venant) 1re qual., 2 fr. 05	l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne

Au comptant. (sans escompte.)

N. B. *La Compagnie des Mines de Béthune a l'honneur de faire remarquer à Messieurs les consommateurs qu'il existe à leur avantage une différence de prix entre l'hectolitre dit* mesure des fosses *et l'hectolitre ordinaire, mesure à ras.*

Les droits d'octroi seront défalqués sur les prix ci-dessus, pour les personnes ayant l'entrepôt.

S'adresser à M. Louis COURTRAY, représentant de la Compagnie, rue Pauvrée, 33 ou au dépôt, rue Latérale près la gare du chemin de fer.

DENTS depuis 5 francs

VERBRUGGHE

Dentiste

29, rue du Grand-Chemin, Roubaix. — 11, rue Secarrembault, Lille.

Guérison du mal de dents

Paiement après succès.

M. Verbrugghe, se rend à domicile et se charge de racommoder toute espèce de pièces artificielles. 6631

ANNONCES

A VENDRE pour cause de santé

UN BEL

ETABLISSEMENT INDUSTRIEL

EN PLEINE ACTIVITÉ,

situé boulevart Saint-Martin, n° 17, à SAINT-QUENTIN,

Se composant de :

1 Machine à vapeur de 35 chevaux (système Wolff) avec ses deux générateurs de la force de 25 chevaux chacun.

5,000 broches en coton (Renvideurs Parr Curtis), leurs préparations, dont 5 peigneuses de Schlamberger.

2,000 broches en laine (Mull Jenny) et leurs préparations.

104 Métiers à tisser mécaniquement, 3/4, 4/4, 5/4 et 6/4, et leur ensouples.

Forge, outillage anglais, menuiseries et leurs accessoires, magasin immense, cour et jardin, le tout occupant une superficie de 2,735 mètres carrés.

S'adresser chez MM. Cambronne frères, rue du Petit-Pont. 1m.6848

GRANDS ET

VASTES TERRAINS

A VENDRE par lots

situés rue des Chaudronniers, en face de l'atelier de MM. Mazurel frères et du tissage de M. Phillippe Scamps, touchan dans le fond au boulevard projeté.

Ces terrains, par leur belle position au centre de la ville, offrent de grands avantages.

S'adresser pour les conditions rue de la Fosse-aux-Chênes, 22, ou à Me DUCHANGE, notaire.

Facilités de paiement. 6670

TERRAIN à VENDRE

A vendre en détail, avec facilités de paiement, un terrain situé à l'Epeule et propre à bâtir.

S'adresser au bureau du Journal. 6811

Magasin à céder

A céder rue Saint-Jean, un magasin d'épiceries bien achalandé.

S'adresser rue Saint-Jean, n° 1. 17a 6863

A vendre

deux machines à percer, deux tours sur un bâti.

S'adresser Grande-Rue, 43. § 6871

Maison à Louer

A louer prochainement, rue du Curé, 28 une jolie maison nouvellement construite.

S'adresser pour les conditions à M. D'hont, propriétaire, rue de Lannoy, quartier Ste-Elisabeth. 6858

A LOUER

A louer de suite avec environ seize ares de terrain, une maison à usage de cabaretier et épicier, sise route de Ronbaix à Hem.

S'adresser rue de la Brasserie, n. 12. 17, 19, 21, 24, 26 a 6870

Concierge

On demande pour concierge un ménage sans enfants ; le mari aurait sa journée libre. Inutile de se présenter sans les meilleurs renseignements.

S'adresser Grande Rue, n. 5. § 6872

Demande

On demande un jeune homme pouvant tenir un office de Greffier de Paix.

S'adresser chez M. Tacquet greffier, rue de Lille. 6866 B.